

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 14.03.2024

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit: Wepox 192**

· **UFI:** UVX4-50NK-U00E-7MJM

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
voir l'article 16

· **Emploi de la substance / de la préparation** Accélérateurs

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

WestWood Kunststofftechnik AG
Schürmatt 10
CH-8964 Rudolfstetten
Tel.: +41 56 649 24 24
Fax: +41 56 649 24 29
Internet: www.westwood-ch.com

· **Service chargé des renseignements:**

La sécurité des produits
M. Wegner
Fon: +49 5702 83 92 145
Email: sdb@westwood.de

· **Numéro d'appel d'urgence:**

Centre Suisse d'Information Toxicologique
Tel.: 145 / 24h
depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
les cas non urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS07

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Alkofen MA

(suite page 2)

— CH/FR —

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 14.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 14.03.2024

Nom du produit: Wepox 192

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· 2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).
· **vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· 3.2 Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

90-72-2	Alkofen MA	Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	50-100%
---------	------------	---	---------

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**· 4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

· Après contact avec la peau:

Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver avec du savon et beaucoup d'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
Enlever les lentilles de contact.

· Après ingestion:

Demander immédiatement conseil à un médecin.
Ne pas faire vomir.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour la peau, des yeux et du système respiratoire.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 14.03.2024

Nom du produit: **Wepox 192**

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Aucun connu.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
LES DANGERS DUS À L'EXPOSITION AU FEU
Éviter l'inhalation des produits de combustion.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ne pas manger, boire ou fumer au travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Ne conserver que dans le bidon d'origine.
Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des bidons bien fermés.

(suite page 4)

CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 14.03.2024

Nom du produit: **Wepox 192**

(suite de la page 3)

- **Classe de stockage:**
Classe de stockage 8 A "Substances dangereuses corrosives inflammables" selon TRGS 510
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:**
L'utilisation de la hotte de protection respiratoire est recommandée car ne portant pas de limites de temps s'appliquent.
- **Protection des mains:**
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Il convient de noter que l'utilisation pratique d'un gant de protection chimique dans la pratique en raison de nombreux facteurs (par exemple la température) nettement plus courte que celle peut être détectée par des tests de pénétration.
- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Gants en cuir
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques EN-Norme: EN 166

- **Protection du corps:**



Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **État physique** Liquide

(suite page 5)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 14.03.2024

Nom du produit: Wepox 192

(suite de la page 4)

· Couleur:	Jaune clair
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Ne pas être déterminée.
· Point de fusion/point de congélation:	-20 °C
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
· Limites d'explosion:	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	>60 °C (90-72-2 2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol)
· Température d'inflammation:	382 °C
· valeur du pH:	Mélange non polaire/aprotique.
· Viscosité:	
· Cinématique à 20 °C:	0 s (DIN 53211/4)
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,98 g/cm³ (EN ISO 2811-1)
9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE)	0,00 %
· Teneur en substances solides:	0,0 %
· Masse moléculaire	265,4 g/mol
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Pas de données disponibles
Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 14.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 14.03.2024

Nom du produit: Wepox 192

(suite de la page 5)

· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** voir la section 10.2
- **10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- **10.4 Conditions à éviter**
Éviter la chaleur. Évitez la lumière solaire directe.
Éviter la chaleur, les flammes et les sources d'ignition.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'incompatibilité particulière.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus
- **Indications complémentaires:**
Procédures d'urgence varient selon les circonstances individuelles. Le client doit avoir un plan d'urgence pour le lieu de travail peuvent être présents.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques** Il n'y avait pas des résultats toxicologiques au mélange.
- **Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Oral	DL50	526 mg/kg
------	------	-----------

90-72-2 Alkofen MA

Oral	DL50	500 mg/kg (ATE)
	LD50	2.169 mg/kg (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

— CH/FR —

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 14.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 14.03.2024

Nom du produit: Wepox 192

(suite de la page 6)

· **11.2 Informations sur les autres dangers**· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques· **12.1 Toxicité**· **Toxicité aquatique:****90-72-2 Alkofen MA**CL50/96h 175 mg/l (poisson)
Cyprinus carpio

EC50/72h 84 mg/l (scenedesmus subspicatus)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas facilement biodégradable.· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**· **PBT:** Ne répond pas aux critères PBT de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).· **vPvB:** Ne répond pas aux critères vPvB de l'annexe XIII du règlement REACH (auto-évaluation).· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:** Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les déchets dangereux selon au catalogue des déchets (EWC). Si le recyclage n'est pas possible, les déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales doivent être enlevés.

· **Recommandation:**

En vertu de la mesure du possible le recyclage est prioritaire sur derEntsorgung. L'élimination doit être conforme à la réglementation locale.

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· **14.1 Numéro ONU**· **ADR, IMDG, IATA**

UN2735

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**· **ADR**· **IMDG, IATA**2735 POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES,
N.S.A. (2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol)
POLYAMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.
(2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phenol)

(suite page 8)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 14.03.2024

Nom du produit: Wepox 192

(suite de la page 7)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR 	
· Classe · Étiquette	8 (C7) Matières corrosives. 8
· IMDG, IATA 	
· Class · Label	8 Matières corrosives. 8
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS:	Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Code de restriction en tunnels	5 L E
· IMDG · Limited quantities (LQ)	5 L
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2735 POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (2,4,6-TRIS(DIMÉTHYLAMINOMÉTHYL) PHÉNOL), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 14.03.2024

Nom du produit: Wepox 192

(suite de la page 8)

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Restrictions prévues par la directive sur la protection de la maternité (94/33/CE).

Restrictions d'emploi pour les directive de la maternité (92/85/CEE) pour les mères enceintes et allaitantes.

· **Classe de pollution des eaux:** classe B (Classification propre)

· **VOC (CE)** 0,00 %

· **VOCV (CH)** 0,00 %

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces chiffres se rapportent au produit tel que livré.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Remarques pour formation**

L'enseignement sur les dangers et les précautions à remettre la notice d'exploitation (règle technique 555). L'instruction doit avoir lieu avant le début de l'emploi et au moins annuellement par la suite.

· **Numéro de la version précédente:** 1

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 10)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 14.03.2024 Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 14.03.2024

Nom du produit: Wepox 192

(suite de la page 9)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

· **Sources**

www.gestis.de

www.echa.eu

logkow.cisti.nrc.ca

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

— CH/FR —